

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 21 mars 2024, à 11 h 35, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président (*à compter du point 5DG6*)
- M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)
- M. Charles Pagé, directeur adjoint du cabinet à la Ville de Québec (*à titre d'invité*)

Est absent :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président

En l'absence du président de la CMQuébec et du vice-président, M. Pierre-Luc Lachance ouvre et préside la séance jusqu'au point 5DG5, tandis que M. Gilles Lehouillier, vice-président, préside la séance à partir du point 5DG6 jusqu'à la clôture de la séance.

Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2024-16

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajout du point 5DG) 7- Ressources humaines – Recrutement pour le poste d'ingénieur(e) hydraulicien(ne) en modélisation des zones inondables et gestion de l'eau

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2024

Résolution n° E-2024-17

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2024

Résolution n° E-2024-18

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat d'assurance municipale

Résolution n° E-2024-19

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au renouvellement du contrat d'assurance municipale auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ), incluant une couverture pour les biens et la responsabilité générale, ainsi que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, au montant de 37 676,94 \$, taxes incluses, pour la période du 16 avril 2024 au 16 avril 2025.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-06
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Exemption

Résolution n° E-2024-20

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) aura à son service exclusif Mme Agathe Gentili, à titre de stagiaire en droit, à compter du 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT les fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec, RLRQ, c. B-1, r. 1.2;

Il est proposé :

- QUE la CMQuébec se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par Mme Agathe Gentili dans l'exercice de sa profession;
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Embauche d'une conseillère en environnement

Résolution n° E-2024-21

- Procéder à l'embauche de Mme Marie-Claude Bisson à titre de conseillère en environnement. Sous la supervision du directeur de l'environnement, elle occupera un poste contractuel d'une durée de 3 ans à temps plein (35 heures/semaine). L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue au cours des prochaines semaines, à une date à convenir.
- Accorder à Mme Bisson un salaire correspondant à l'échelle salariale (2023) du personnel professionnel de classe 4 (entre 61 145 \$ et 105 885 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Embauche d'un technicien en technologies de l'information

Résolution n° E-2024-22

- Procéder à l'embauche de M. Guillaume Meric à titre de technicien en technologies de l'information. Au sein de l'équipe de géomatique et des technologies de l'information, il occupera un poste régulier à temps plein (35 heures/semaine). L'employé sera soumis à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction se fera au cours des prochaines semaines, à une date à convenir.
- Accorder à M. Meric un salaire correspondant à l'échelle salariale (2023) du personnel technique de classe 5 (entre 52 063 \$ et 77 048 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Appel de candidatures pour un poste de conseiller.ère en communications (remplacement de congé de maternité)

Résolution n° E-2024-23

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste temporaire de conseiller.ère en communications, pour une durée indéterminée, en remplacement d'un congé de maternité.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Modification au plan d'effectifs

Les membres présents discutent de ce point.

Ressources humaines – Recrutement pour le poste d'ingénieur(e) hydraulicien(ne) en modélisation des zones inondables et gestion de l'eau

Résolution n° E-2024-24

- Accorder un contrat de gré à gré à Thorens Solutions afin de fournir un service en recrutement et chasse de têtes pour le poste d'ingénieur(e) hydraulicien(ne), pour un montant représentant 20 % (excluant les taxes applicables) de la rémunération annuelle prévue à l'embauche, le tout en conformité avec l'offre de services datée du 21 mars 2024.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-07

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Contrat pour la fourniture de services juridiques – Gravel Bernier Vaillancourt Avocats

Résolution n° E-2024-25

- Octroyer à la firme Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2024, selon les conditions établies à l'offre de services datée du 20 février 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Projet de règlement n° 446-02-2024 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de Frampton et de modifier les limites de l'affectation industrielle à Vallée-Jonction

Résolution n° E-2024-26

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 446-02-2024 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Modification au règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Agrandissement du périmètre d'urbanisation de Frampton et modification des limites de l'affectation industrielle à Vallée-Jonction » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce, dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2024 – Agglomération de Québec

Résolution n° E-2024-27

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2024 à :
 - OBV de la Capitale pour l'agglomération de Québec au montant de 9 476,58 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de services datée du 26 février 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-08
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2024 – MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° E-2024-28

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2024 à :
 - OBV Charlevoix-Montmorency pour la Côte-de-Beaupré au montant de 8 858,13 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de services datée du 26 février 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-09
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2024 – MRC de L'Île-d'Orléans

Résolution n° E-2024-29

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2024 à :
 - Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale pour l'Île-d'Orléans au montant de 11 658,87 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de services datée du 26 février 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-10
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2024 – Ville de Lévis

Résolution n° E-2024-30

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2024 à :
 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin pour Lévis au montant de 7 931,00 \$ (taxes non chargées) conformément à l'offre de services datée du 26 février 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-11
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 « La mise en marché des produits régionaux » | Appel d'offres pour un contrat de gestion de communautés et production de contenu dans le cadre du projet *Saveurs de chez nous*

Résolution n° E-2024-31

Dans le cadre du projet 2.4 « Poursuivre la mise en œuvre du Plan de la mise en marché et de la valorisation des produits des agrotransformateurs et des transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de Lévis »

de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 dont la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est gestionnaire :

- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une firme ayant pour mandat la gestion des communautés et la création de contenu pour les mois d'avril à décembre 2024, dans le cadre du projet *Saveurs de chez nous*.
- Autoriser la secrétaire corporative à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 « La mise en marché des produits régionaux » - Projet 2.3 « Poursuivre le partenariat avec les producteurs agricoles, les distributeurs et les agrotransformateurs en milieu institutionnel » | *Les Petits ambassadeurs*

Résolution n° E-2024-32

Dans le cadre du projet 2.3 « Poursuivre le partenariat avec les producteurs agricoles, les distributeurs et les agrotransformateurs en milieu institutionnel » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente) :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de L'Île-d'Orléans, afin de permettre le déploiement du programme *Les Petits ambassadeurs* pour l'année 2024, pour la somme de 27 500 \$ (taxes incluses), le tout en concertation avec les partenaires signataires de l'Entente.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-12

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 4 – « La relève entrepreneuriale » - Projets 4.1 et 4.4 | Concours régional en entrepreneuriat *Sur les traces de Louis Hébert* et projet *Les Pisteurs*

Résolution n° E-2024-33

Dans le cadre des projets 4.1 et 4.4 du chantier 4 « La relève entrepreneuriale » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente à intervenir avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, pour la somme totale de 35 000 \$, dont 25 000 \$ (taxes incluses) pour la mise en œuvre de la 8^e édition du concours régional en entrepreneuriat agricole *Sur les traces de Louis Hébert*, et 10 000 \$ (taxes incluses) pour le maintien du programme *Les Pisteurs*.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-13

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 5 « Valoriser la profession, soutenir le mentorat et le bien-être des agriculteurs » - Projet 5.2 « Maintenir le projet *Travailleur de rang* »

Résolution n° E-2024-34

Dans le cadre du projet 5.2 « Maintenir le projet *Travailleur de rang* » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure une entente à intervenir avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, pour la somme de 10 000 \$ (taxes incluses), visant la mise en œuvre des services d'un *Travailleur de rang*.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-14
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Évaluation des retombées et des résultats des initiatives soutenues financièrement par les Alliances pour la solidarité pour la période 2020-2023 – Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2024-35

- Octroyer un contrat de gré à gré à la coopérative Le Collaboratoire, afin de réaliser la seconde phase d'évaluation des retombées et des résultats des initiatives soutenues financièrement par les Alliances pour la solidarité pour la période 2020-2023, pour un montant maximal de 24 144,75 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 6 mars 2024.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-15
Responsable : Développement social

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2024-36

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

- a) Liste des dépenses du 1^{er} au 29 février 2024 (période 2).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 29 février 2024.
- c) Liste des dépenses Visa pour les mois de janvier et février 2024.

Référence : Bordereau de dépenses du 21 mars 2024
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 8 -

Les résolutions E-2024-16 à E-2024-36, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE